

**Séance du 15 octobre 2015**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys.

**ABSENTE** : Mme Belbaraka.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un tableau de Léon-Daniel Saubès et demande de subventions.

Le musée Bonnat-Helleu conserve un ensemble intéressant de tableaux réalisés dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par des artistes originaires du Pays basque, issus de l'École de Dessin et de Peinture de Bayonne, et souvent formés par la suite auprès de Léon Bonnat (1833-1922).

La galerie La Crédence, sise 18 rue des Saints-Pères à Paris, propose actuellement à la vente, pour un montant de 7 000 €, un *Portrait de madame de Castex et de son fils Léon* (huile sur toile, 216 x 125 cm, peint vers 1885 par Léon-Daniel Saubès (Guiche, 1855 – Paris, 1922).

Cette œuvre de belle qualité trouverait naturellement sa place aux côtés d'autres peintures de Léon-Daniel Saubès et de ses contemporains, Philippe Jolyet (1832-1908), Eugène Pascau (1875-1944) ou Hubert-Denis Etcheverry (1867-1950), au sein des collections du musée Bonnat-Helleu.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat, étant entendu que la Commission scientifique régionale des collections des musées de France Aquitaine aura préalablement émis un avis favorable à cette acquisition,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles, notamment au titre du Fonds régional d'acquisition des musées (Fram) Aquitaine.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.